

cité était une manœuvre frauduleuse ; que c'était le moyen le plus ingénieux qu'un gouvernement pût prendre pour tourner une difficulté et tromper le peuple. J'ai dit alors et je répète, aujourd'hui, que, lorsque je serai appelé à légiférer sur cette question, si mon honorable ami (M. Mills) veut déposer un projet de loi à l'effet de prohiber l'importation et la fabrication des liqueurs spiritueuses, je lui ferai observer ce que j'en pense. Je me propose, aujourd'hui, de m'occuper exclusivement de l'attitude prise par le gouvernement sur la question de la prohibition. Au risque d'être ennuyeux, je lirai à la Chambre la lettre à laquelle j'ai fait allusion, il y a un instant. Elle est admirablement écrite ; son style est énergique et elle intéressera, sans doute, mon honorable ami qui a proposé l'adoption de l'adresse en réponse au discours du Trône. Je sais qu'elle l'intéressera s'il ne l'a pas encore lue. Ce document a été rédigé par un Conseil de la Reine, M. J. G. Bulmer. L'honorable doyen des représentants de Halifax le connaît, je n'en ai aucun doute. L'auteur de cette lettre est un des hommes éminents de sa localité, et pour l'édification de ceux qui ne l'ont pas lue je prendrai la liberté de la mettre maintenant sous leurs yeux. Je le fais pour démontrer à mon honorable ami (M. Kerr) qu'il s'est trompé en déclarant que les partisans de la tempérance sont des plus satisfaits de la manière dont le gouvernement a rempli la promesse qu'il a faite au peuple en lui soumettant la question de la prohibition. Il a oublié peut-être, que le dernier plébiscite n'a été demandé ni par la "Dominion Alliance," ni par les autres partisans de la prohibition. M. Spence, au contraire, devant la convention réformiste tenue à Ottawa, déclara aux hommes qui gouvernent aujourd'hui, que, bien que les partisans de la prohibition fussent disposés à accepter la proposition d'un plébiscite, cette mesure n'était pas demandée par eux, et que, conséquemment, ceux-ci ne se considéraient aucunement responsables du vote qui sera pris sur la question de la prohibition. Mais le chef de la convention, aujourd'hui premier ministre, et d'autres chefs libéraux promirent alors que le gouvernement se conformerait au désir du peuple, tel qu'exprimé par le plébiscite, et, sur cette promesse, les partisans de la prohibition se mirent à l'œuvre pour obtenir une majorité des électeurs. Nous savons tous que mon honorable ami de la droite (M. Mills) est opposé à la prohibition. J'ai dans mon pupitre un extrait d'un discours prononcé par

lui et dans lequel il déclare qu'il est entièrement opposé à la prohibition, considérant cette mesure comme impraticable en Canada, comme en tout autre pays. Cependant, en sa qualité de membre du gouvernement, il n'est pas moins responsable de la loi en vertu de laquelle la question de la prohibition a été soumise à un plébiscite, bien qu'il soit d'avis que cette mesure, si elle était appliquée, serait impraticable. En agissant comme il l'a fait, il n'a pas agi honnêtement et selon sa conscience. Pourquoi n'a-t-il pas suivi l'exemple donné par mon ex-chef, feu sir John Thompson, à une entrevue accordée dans l'une des chambres de comité à une délégation des partisans de la tempérance ? En présence de cette délégation, sir John Thompson signala immédiatement, comme devait le faire un honnête homme, les difficultés qui se présentaient et l'impossibilité absolue d'appliquer avec succès une mesure de cette nature.

L'honorable M. MACDONALD (C. A.) : Sir John Thompson ne fit aucune promesse.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Non, au contraire, il déclara à la délégation qu'il ne proposerait pas la prohibition, sachant que cette mesure ne pourrait être mise efficacement en vigueur. Mais je m'écarte de la question de la lettre de M. Bulmer. Cette lettre est très bien écrite et très intéressante. M. Bulmer commence par une citation comme suit :

Ah ! Que Dieu me donne la vie et, que Jésus me pardonne, j'élèverai un gîbet de cent verges de hauteur. Je me pourvoirai de clous et d'un marteau, et je crucifierai ce Beauharnais, appelé Buonaparte, entre ce Leroy appelé Saint-Arnaud, et ce Fialin appelé Persigny."

M. le rédacteur du "Citizen" :—Les paroles ci-dessus furent prononcées par Victor Hugo, exilé, comme défi lancé au troisième Napoléon après son infâme coup de Décembre, 1851, par lequel il viola tous ses serments et assassina la république française. Ces paroles ne sont pas seulement une flétrissure infligée par un grand écrivain à l'homme qui la recevait. Ce sont aussi des paroles d'un français à l'adresse d'un autre français, et absolument applicables, aujourd'hui, à sir Wilfrid Laurier. Bien plus, ces paroles expriment probablement les sentiments d'une centaine de mille électeurs du Canada. Par sa lettre sir Wilfrid Laurier fait subir à son parti une épreuve comme celle qu'un ingénieur fait subir à un pont. Cette lettre est remplie d'infamies. Le parti que dirige sir Wilfrid l'approuvera-t-il ? Les partisans politiques honnêtes reculent même avec une certaine anxiété en présence de l'outrage qu'on veut leur faire commettre, et l'un des chefs du parti ministériel, qui siège dans la législature provinciale, me disait hier : "C'est trop malheureux." Oui, c'est trop malheureux, et quiconque, dans un siècle d'ici, soulèvera le couvert pour écrire l'histoire, constatera que ce qui arrive aujourd'hui exhale encore une mauvaise odeur.